



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 3262

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le Calcior. Le Calcior, procédé baptisé ainsi par son inventeur, consiste à mélanger les ordures, expurgées de tous les déchets recyclables, avec des boues et des graisses provenant de stations d'épuration, de la chaux vive et un réactif secret. Cette pâte cuit alors d'elle-même et produit au bout de quatre heures un produit totalement inoffensif aux multiples usages, pouvant servir de remblai, de sous-couche routière, d'amendement mais aussi d'engrais car le Calcior est plein d'azote, de potassium et de phosphore. De plus, le Calcior serait cinq fois moins coûteux que l'incinération. Ce procédé est en cours d'homologation par l'Union européenne et a déjà été vendu à de nombreux pays. La France semble pourtant ne pas s'intéresser à ce produit, alors qu'il présente de nombreux avantages. Aussi, elle lui demande les moyens qu'il a mis en place pour étudier ce procédé.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3262

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)